

## QUELLES SOLUTIONS POUR DIMINUER NOS ORDURES MENAGERES ?

Mettre ses déchets recyclables en vrac dans le bac de tri



Déposer le verre et le textile dans les colonnes prévues à cet effet



Composter ses biodéchets et limiter le gaspillage alimentaire en finissant son assiette



Acheter en vrac pour limiter les emballages et opter pour des produits réutilisables



## RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

TRIEZ VOS EMBALLAGES



Les consignes de tri sont apposées sur la plupart des emballages pour vous aider

PLAQUETTE PLASTIQUE VIDE  
À JETER

ETUI CARTON VIDE  
À RECYCLER

Le mémo du tri est là pour vous aider sur notre site internet ([www.sictomdescouzes.fr](http://www.sictomdescouzes.fr))

Les emballages recyclables doivent être déposés **EN VRAC** dans les bacs jaunes et dans les colonnes aux points d'apport volontaire (points propres).

- ➔ Pour le **PLASTIQUE**, seuls **LES BOUTEILLES ET LES FLACONS** sont à déposer dans les bacs jaunes et les points d'apport volontaire. Tout autre déchet plastique (jouets, pots de yaourt, sacs plastiques...) doit être jeté dans le bac à ordures ménagères ou déposé en déchèterie.
- ➔ Les déchets **ENCOMBRANTS, DANGEREUX, OU TOXIQUES**, ne doivent pas être déposés dans les bacs, mais seulement en déchèterie (ex : huiles, solvants, câbles électriques, électroménagers, gravats, matelas, plaquettes de frein...).
- ➔ Les **CADAVRES D'ANIMAUX** ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs de collecte. Il faut les déposer dans les bacs à viscères ou se rapprocher d'une société d'équarrissage.
- ➔ **LE VERRE** est à jeter **UNIQUEMENT** dans les colonnes à verre et non dans les bacs jaunes. Dans les bacs d'ordures ménagères, mettre uniquement la vaisselle, porcelaine et verres cassés.

Une question ? :

SICTOM des Couzes – Le Treuil –  
63320 SAINT DIERY

Tél : 04 73 96 77 75 – Fax : 04 73 71 69 46

Mail : [sictomdescouzes@wanadoo.fr](mailto:sictomdescouzes@wanadoo.fr)

Directeur de publication :  
Roger Jean MEALLET  
Président du SICTOM des Couzes

## Le mot du Président

### Les déchets, quels enjeux pour demain ?

En s'engageant dans la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec le VALTOM, le SICTOM des Couzes doit participer à l'atteinte des objectifs de prévention et à la mise en œuvre d'actions concernant les flux prioritaires définis.

Les enjeux importants et changements pour « demain » :

- ➔ **D'ici 2020**, chacun d'entre nous devra jeter 10% de déchets ménagers en moins dans la poubelle ordures ménagères, tri sélectif et en déchèterie ... ce qui représente 50kg/an et par personne !
- ➔ **D'ici 2022**, nous devons trier l'ensemble des emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes et films plastiques souples ...). Actuellement nous trions uniquement les flacons et bouteilles plastiques.
- ➔ **D'ici 2024**, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV), prévoit un tri à la source des biodéchets (collecte dédiée, développement du compostage...).

Chaque usager doit prendre conscience des enjeux environnementaux et économiques liés à la surproduction de déchets (+ de 500 kg/an et par personne) !

**Vous aussi, participez à votre échelle !**

Les informations qui vous seront données au travers de cet article participeront, nous l'espérons, à une meilleure compréhension de ces sujets sensibles.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

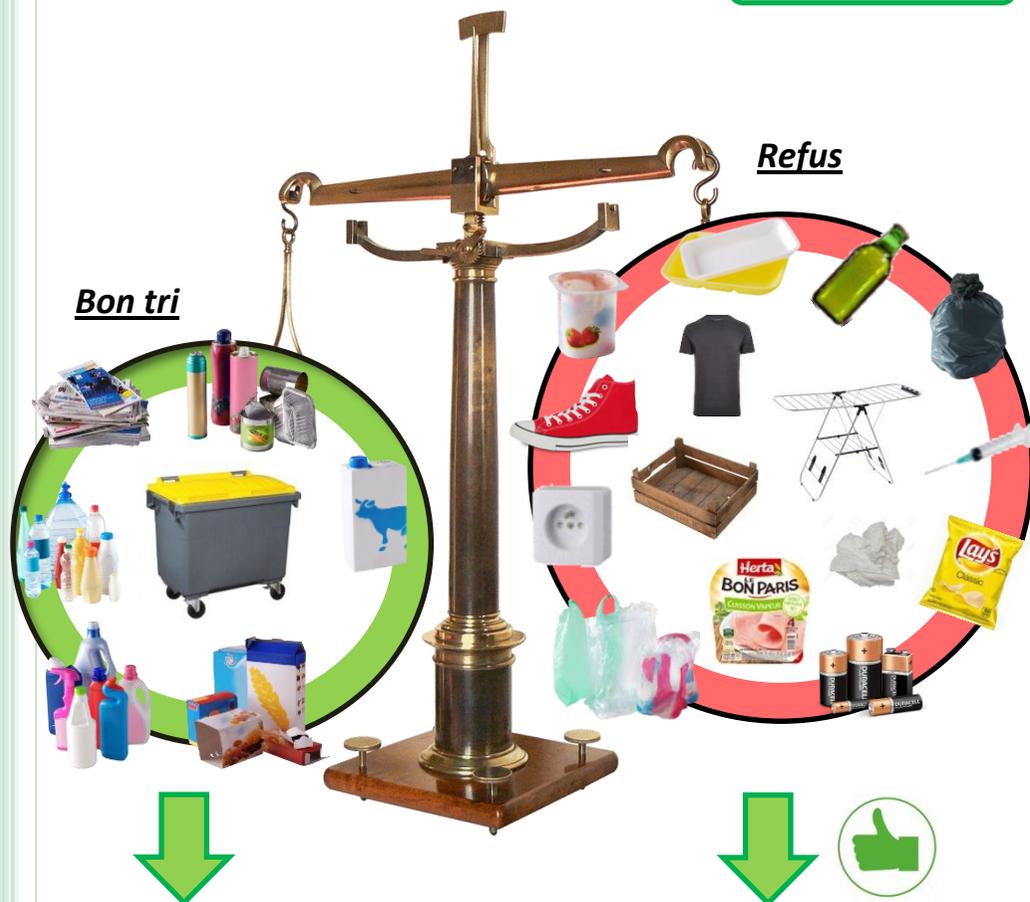
Roger Jean MEALLET  
Président du SICTOM des Couzes



**26% de refus de tri en 2018, soit 3% de moins qu'en 2017 !**  
**Une amélioration encourageante** qui a permis de limiter les coûts en économisant près de 5 000 € sur **facture globale de 48 000 € !**  
 Participez à cette gestion des coûts en diminuant les erreurs de tri.  
**16kg/hab/an de refus pourraient être évités et ne pas être impactés sur la TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).  
**Objectif 2019 : moins de 20% !**

## Qualité du tri du SICTOM des Couzes

**BILAN 2018**



**1 257 tonnes collectées, soit 55 de plus qu'en 2017 !**

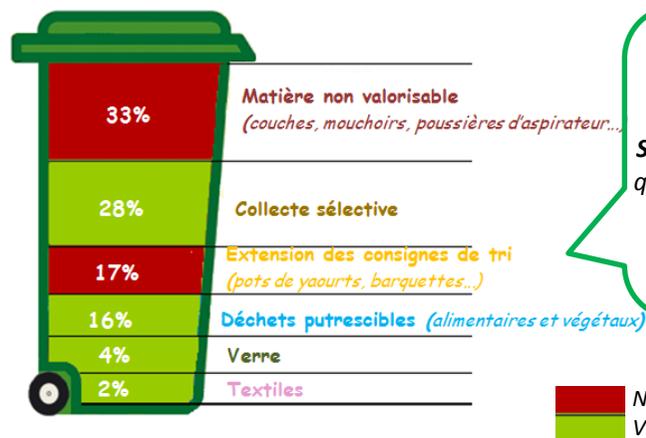
**434 tonnes incinérées, soit 46 de moins qu'en 2017 !**



Le Président, les Vice-Présidents et les Elus du SICTOM des Couzes ont visité le centre de tri Echalié en mai dernier. Cette visite a permis de se rendre compte de la qualité du tri dans les bacs jaunes du territoire. En 2017, près de 30% de mauvais tri issus des bacs jaunes ont été constatés, alors que la moyenne nationale est de 17%. Ces déchets devraient se retrouver dans le bac ordures ménagères ou en déchèterie mais pas dans les bacs de tri sélectif !

En 2018, dans le cadre d'une étude portant à la fois sur la faisabilité de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, et sur l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, le SICTOM des Couzes a procédé à l'analyse de bacs ordures ménagères. Voici le constat des 4 analyses de bacs (caractérisations) ciblées par secteur (urbain, semi urbain, rural et touristique) :

### QUE TROUVE-T-ON DANS LA POUBELLE ORDURES MENAGERES D'UN HABITANT DU SICTOM DES COUZES ?



*En 2017, 50 % du tonnage ordures ménagères aurait pu être recyclé, traité différemment !*  
**Soit une économie de 533 000 €/an, qui impacterait la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, si chaque usager traitait encore mieux ses déchets !**

**Non valorisable (50% - non recyclable)**  
**Valorisable (50% - recyclable)**

Cette caractérisation réalisée sur les bacs ordures ménagères du territoire syndical représente 50% de déchets recyclables et 50% de déchets non recyclables.

**La collecte sélective est encore bien trop présente dans les bacs ordures ménagères.**

Si ces matières étaient **recyclées** (plutôt que d'être brûlées via l'incinérateur), elles limiteraient non seulement **l'utilisation des matières premières, mais aussi l'impact financier.**

A noter : les 17% liés à l'extension des consignes de tri (pots, barquettes et films plastiques) seront valorisables d'ici 2022.